

GRAND MOULIN DE LONGCHAMP, Marseille
Filiale du groupe Société commerciale française de l'Indochine
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Commerciale_frse_IC.pdf

S.A., 11 août 1915.

GRAND MOULIN DE LONGCHAMP
Société anonyme. Capital 150.000 fr.
Siège social : 3, rue Armény, Marseille
(*Le Petit Marseillais*, 12 avril 1918)

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège social, le 27 avril, à 3 h. 30 après-midi.

ORDRE DU JOUR

- 1° Lecture du rapport du conseil d'administration ;
 - 2° Rapport du commissaire aux comptes ;
 - 3° Approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice et fixation du dividende ;
 - 4° Nomination d'un ou deux commissaires pour l'exercice 1917 ;
 - 5° Autorisation aux administrateurs de traiter des affaires avec la société.
- Le conseil d'administration.

ÉTUDES FINANCIERES
Rizeries indo-chinoises
(*L'Homme libre*, 5 octobre 1922)

.....
L'entente avec le Grand Moulin de Longchamp, à Marseille, a permis d'étendre considérablement le champ d'activité de la société en France, en la dotant d'une rizerie.

.....
L'affaire est parfois un peu gênée par les fluctuations de la piastre, mais les dirigeants ont tourné la difficulté en étendant leur champ d'action en France.

Rizeries indochinoises
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 9 septembre 1923)

Les ententes avec les sociétés amies Grand Moulin de Longchamp, Société commerciale française de l'Indochine et Rizeries d'Extrême-Orient ont continué à procurer des facilités et des avantages appréciables.

La Journée industrielle — 18 juin 1923.

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION :
MOULINS ET ENTREPÔTS COLONIAUX

COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 octobre 1927)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 11 décembre 1927)

La Société du Grand Moulin de Longchamp, qui vient de transformer sa raison sociale en « Moulins et entrepôts coloniaux », a distribué pour 1926 un dividende de 30 francs, égal aux précédents.

COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 octobre 1927)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 11 décembre 1927)

La Société du Grand Moulin de Longchamp*, qui vient de transformer sa raison sociale en « Moulins et entrepôts coloniaux », a distribué pour 1926 un dividende de 30 francs, égal aux précédents.

COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 28 septembre 1928)

.....
Les Moulins et Entrepôts Coloniaux, qui ont payé pour 1927 un dividende égal aux précédents, ont porté leur capital fin 1927, début 1928, à 1 million de francs, dont partie sous forme d'apports et partie par une émission eu numéraire.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE
(*Le Journal des finances*, 23 juin 1929)

Elle détient des participations dans diverses entreprises : le Grand Moulin de Longchamp, les Rizeries Indochinoises, le Crédit foncier de l'Indochine, etc.

AEC 1951-1224 — Moulins et entrepôts coloniaux
Grands Moulins de Longchamp, quartier des Chutes-Lavie, MARSEILLE.
Correspondant à Paris : Rizeries Indochinoises, 7, rue Magellan (8^e).
Capital. — Société anon., fondée le 11 août 1915, 6 millions de fr. en 12.000 act. de 500 fr. libérées.
Objet. — Moulins et entrepôts à Marseille et au Havre ; transit, magasinage, nettoyage, criblage, mouture, trituration, courtage, achat et vente de céréales et tous autres produits, etc.
Conseil. — MM. René Couturiaux, présid. ; Sté commerciale française de l'Indochine, Rizeries indochinoises, Marcel Derré, Jules Dussuet, Ulysse Joule, Édouard Worms.
